

# Calendrier des vaccinations

A chaque âge de la vie, une vaccination est nécessaire. Des rappels doivent être également pratiqués régulièrement. <http://www.cap-petite-enfance.fr/>

<http://www.cap-petite-enfance.fr>

VEUILLEZ CLIQUER SUR PUB GOOGLE SUR LA PREMIERE PAGE DU SITE AFIN DE FAIRE VIVRE CE SITE GRATUIT merci

Calendrier des rappels de vaccins :

Dès le premier mois	BCG	Pour les enfants en milieu à risque
A partir de 2 mois	Diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, haemophilus influenzae b	3 injections à un mois d'intervalle
	Hépatite b	2 injections à un mois d'intervalle + la 3ème, 6 mois après la 1ère
A partir de 12 mois	Rougeole, oreillons, rubéole	1ère dose
	Hépatite b	3ème injection réalisée entre 5 et 12 mois après la 2ème injection
De 16 à 18 mois	Diphtérie, tétanos, polio, coqueluche, haemophilus influenzae b	1er rappel
De 3 à 6 ans	Rougeole, oreillons, rubéole	1ère dose
Avant 6 ans	BCG	Entrée en collectivité
A 6 ans	Diphtérie, tétanos, polio (DTP) Rougeole, oreillons, rubéole	2ème rappel 2ème dose, si ce n'est déjà fait
De 11 à 13 ans	Diphtérie, tétanos, polio (DTP)	3ème rappel
	Rougeole, oreillons, rubéole (DTP)	Rattrapage, si pas vacciné dans l'enfance
	Epreuve tuberculinique	Test
De 16 à 18 ans	Diphtérie, tétanos, polio (DTP) rubéole	Pour les jeunes femmes non vaccinées avant la grossesse
A partir de 18 ans	Tétanos, polio	Tous les dix ans
	Hépatite B	Pour les sujets à risque
	Rubéole <a href="http://www.cap-petite-enfance.fr/">http://www.cap-petite-enfance.fr/</a>	Pour les femmes en age de procréer, non vaccinées
A partir de 65 ans	Vaccination grippale	

Avant 6 ans, les vaccinations sont effectuées selon le choix des parents par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) ou le médecin traitant.

<http://cap-petite-enfance.fr>

**La revaccination par le BCG abandonnée.**

Enfin, le nouveau calendrier vaccinal prend acte de la suppression de la revaccination par le BCG en population générale et chez les professionnels exposés à la tuberculose (le décret est en instance de parution).

La France était le seul pays de l'Union européenne à le faire.

L'intradermo-réaction à la tuberculine à 5 Unités ne sera plus pratiquée à titre systématique mais seulement dans les cas suivants: pour vérifier l'absence de tuberculose avant la primo-vaccination (sauf pour les nouveau-nés) ; dans l'enquête autour d'un cas de tuberculose; comme aide au diagnostic; comme test de référence pour la surveillance des professions à risques <http://www.cap-petite-enfance.fr/>